

DDA 15 H – TRONC COMMUN GÉNÉRALISTE

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le cadre réglementaire de la distribution d'assurance issu de la DDA et sa transposition en droit français, ainsi que les statuts, obligations et responsabilités propres à chaque catégorie d'intermédiaire
- Appliquer le devoir de conseil dans ses trois temps – recueil des exigences et besoins, adéquation, motivation – et maîtriser les documents précontractuels obligatoires, y compris le régime renforcé applicable aux produits d'investissement fondés sur l'assurance
- Mettre en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme proportionné au risque : vigilance, identification, déclaration de soupçon, conservation
- Appliquer le RGPD aux traitements de données propres à l'assurance, notamment les données de santé, et savoir réagir à une violation de données
- Comprendre les obligations de gouvernance et de surveillance des produits (POG) selon la qualité de concepteur ou de distributeur
- Traiter les réclamations dans les délais réglementaires et maîtriser les voies de médiation ouvertes au client
- Situer les grandes familles de produits d'assurance – dommages, personnes, vie, professionnels – et leurs points de vigilance réglementaires

Public visé :

Intermédiaires en assurance (IAS), collaborateurs en cabinet, agents généraux, courtiers, conseillers clientèle, conseillers en gestion de patrimoine.

Prérequis :

Aucun. Des connaissances de base en assurance ou en gestion du risque sont un plus.

Durée :

15 heures

Modalité pédagogique :

Formation à distance (e-learning)

Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques rédigés, quiz d'évaluation

Attestation :

Attestation de formation délivrée, conforme à l'obligation annuelle de formation continue des IAS

Conformité réglementaire :

Formation conforme à la Directive DDA (UE) 2016/97 et aux articles du Code des assurances relatifs aux IAS

Accessibilité :

Disponible 24h/24 sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone)

PROGRAMME DE FORMATION

Partie I : Le cadre réglementaire de la distribution d'assurance

Partie II : Information précontractuelle, devoir de conseil et adéquation

Partie III : La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Partie IV : La protection des données personnelles appliquée à l'assurance

Partie V : La gouvernance et la surveillance des produits (POG)

Partie VI : Réclamations, médiation et protection de la clientèle

Partie VII : Panorama des produits d'assurance

Conclusion